

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), mardi le 3 décembre 2019, à 19 h, présidée par Mme Céline Gagné, mairesse et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers suivants :

Mme Suzanne Jutras, M. Sébastien Alix, M. Daniel Audet, M. Jonatan Audet M. Guy Lapointe et M. Martin Loubier.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

▲▲▲▲▲▲▲▲

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-242

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2019-243

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET/OU DOSSIERS

- Dans une correspondance du ministère de la Sécurité publique, il est indiqué que, si le projet de *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* est édicté sans modification, la facture de la municipalité pour 2020 serait de 71 942 \$.
- Suivi sur la demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité civile suites aux fortes pluies et grands vents du 1^{er} novembre dernier : les documents pour que la municipalité puisse faire une réclamation ont été reçus aujourd'hui. Il semble que le premiers 3 \$ de dépense par citoyen devra être absorbé par la municipalité ce qui représente autour de 1 400 \$.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

- **La mairesse Céline Gagné**
 - Membre d'office de tous les comités municipaux
 - Représentante à la MRC
 - Équipe de développement municipal – gestion du FDT local
 - Équipe de développement du Haut-Saint-François
 - Comité de la route 257
 - Comité de sécurité public MRC
 - Comité des usagers de la fibre optique intermunicipale

- *Communication Haut-Saint-François* (MRC)

4 novembre séance du conseil
 6 novembre rencontre au sujet du redressement de Valoris
 11 novembre atelier sur le budget à la MRC
 15 novembre lancement de la campagne « Ose le Haut » avec Appolo
 15 novembre fête municipale
 25 novembre atelier du conseil
 27 novembre conseil des maires à la MRC
 28 novembre atelier sur le budget

6. **MEMBRES DU CONSEIL**

Responsabilité des élus et liste des réunions auxquelles ils ont assisté en novembre 2019.

- **Le conseiller Guy Lapointe**

- Remplaçant au conseil des maires
- *Communication Haut-Saint-François*
- Comité de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
- Municipalité amie des aînés et politique familiale
- Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
- Bâtiments municipaux
- Réseau Biblio de l'Estrie

4 novembre séance du conseil
 15 novembre fête municipale
 21 novembre *Régie incendie des Rivières*
 25 novembre atelier du conseil
 28 novembre atelier sur le budget

- **La conseillère Suzanne Jutras**

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- *Journal Le Haut-Saint-François*
- Comité des loisirs de la MRC
- Comité consultatif en environnement (CCE)

4 novembre séance du conseil
 13 novembre c.a. du comité des loisirs à la MRC (PSL, activités hivernales, complexe sport.)
 14 novembre réunion du CCE (préparation audit de Domtar)
 15 novembre fête municipale
 19 novembre c.a. du *Journal Le Haut-Saint-François*
 25 novembre atelier du conseil
 28 novembre atelier sur le budget

Autres

7 novembre Table de concertation des aînés du HSF – prestation de théâtre
 20 novembre dîner des Marguerites Volantes (support aux nouvelles pratiques en matière de compostage au centre municipal)

- **Le conseiller Jonatan Audet**

- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Bâtiments municipaux

4 novembre séance du conseil
 15 novembre fête municipale
 25 novembre atelier du conseil
 28 novembre atelier sur le budget

- **Le conseiller Sébastien Alix**

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Environnement, protection des milieux naturels
- Voirie, équipements mécanisés et bâtiments

- Comité consultatif de développement – développement économique
- Lutte à la pollution lumineuse (*réserve du ciel étoilé*)

4 novembre séance du conseil
28 novembre atelier sur le budget

- **Le conseiller Daniel Audet**
 - Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
 - Développement touristique, culture, protection du patrimoine
 - Environnement, protection des milieux naturels
 - Comité consultatif en développement (CCD) – développement économique
 - Comité consultatif en environnement (CCE)

4 novembre séance du conseil
14 novembre réunion du CCE (préparation audit de Domtar)
15 novembre fête municipale
25 novembre atelier du conseil
28 novembre atelier sur le budget

- **Le conseiller Martin Loubier**
 - Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
 - Voirie, équipements mécanisés et bâtiments

4 novembre séance du conseil
15 novembre fête municipale
20 novembre rencontre sur le schéma en couverture de risque incendie MRC
21 novembre c.a. de la Régie incendie des Rivières
25 novembre atelier du conseil
28 novembre atelier sur le budget

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - DÉPÔT

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec (LERMQ) (art. 357 et 358)*, les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées. Toujours en conformité avec la *LERMQ* et selon l'article 360.2, la directrice générale et secrétaire-trésorière transmettra au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaire et ceux qui ne l'auraient pas fait.

7.2 REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

La directrice générale mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, article 6*, depuis l'élection des membres du conseil. Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer l'indépendance et compromettre l'intégrité.

7.3 EMPRUNT RÈGLEMENT N° 353-2019 – ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	3 décembre 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 décembre 2019
Montant :	113 500 \$		

ATTENDU QUE la Canton de Lingwick a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication

et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 décembre 2019, au montant de 113 500 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

21 300 \$	2,10000 %	2020
22 000 \$	2,15000 %	2021
22 700 \$	2,25000 %	2022
23 400 \$	2,35000 %	2023
24 100 \$	2,50000 %	2024

Prix : 98,00600

Coût réel : 3,03271 %

2 - CD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

21 300 \$	3,79000 %	2020
22 000 \$	3,79000 %	2021
22 700 \$	3,79000 %	2022
23 400 \$	3,79000 %	2023
24 100 \$	3,79000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,79000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

2019-244

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le Canton de Lingwick accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 décembre 2019 au montant de 113 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 353-2019. Ces billets sont émis au prix de 98,00600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 113 500 \$

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Canton de Lingwick souhaite emprunter par billets pour un montant total de 113 500 \$ qui sera réalisé le 10 décembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
353-2019	113 500 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

2019-245

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 décembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 juin et le 10 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	21 300 \$	
2021	22 000 \$	
2022	22 700 \$	
2023	23 400 \$	
2024	24 100 \$	(à payer en 2024)
2025	0 \$	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.5 RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL

2019-246

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède au renouvellement des contrats de travail des employés suivants : Mme Josée Bolduc, Mme Suzanne Blais, M. Pascal Sévigny, M. Casey Sylvester, M. Alexandre Latulippe et M. Fernando Rosas pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, selon les termes des conditions de travail et échelle salariale 2020-2024 adoptés. Les autres termes et conditions inclus dans les contrats de travail actuels demeurent. La hausse de la masse salariale au budget de 2020 par rapport à celui de 2019 est de 8,8 %.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.6 ASSURANCES GÉNÉRALES

2019-247

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU

QUE le canton de Lingwick renouvelle sa police d'assurance auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

QUE le conseil a pris connaissance des autres protections additionnelles offertes et qu'elles sont refusées.

QUE le coût des assurances générales pour l'année 2020 sera de 13 193 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.7 JOURNAL LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS – CONTRIBUTION 2020

2019-248

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE le canton de Lingwick accepte de participer financièrement au Journal régional *Le Haut-Saint-François* pour l'année 2020, à raison de 1,20 \$ par citoyen de la municipalité, ce qui représente un montant total de 566,40 \$. Cet engagement financier permet aux citoyens de recevoir gratuitement le journal et la municipalité bénéficie d'espaces publicitaires équivalant au montant versé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.8 ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) 2020

2019-249

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la municipalité adhère à la FQM pour l'année 2020. Le coût de l'adhésion, incluant les taxes, est de 1 115,79 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.9 FORMATION ADMQ

2019-250

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à la formation *Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal* qui sera donnée à l'hiver 2020 dans la zone Estrie. Le coût de la formation est de 277 \$ plus les taxes (si réservée avant le 15 décembre).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.10 DÉCLARATION POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ

PRINCIPES

ÉGALITÉ ENTRE LES PERSONNES

Le Canton de Lingwick adhère aux valeurs d'égalité entre les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

RECONNAISSANCE ET RESPECT DE LA DIVERSITÉ

L'ouverture à l'autre, la tolérance envers la différence, l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes, qu'elles soient culturelles, ethniques, sexuelles et de genre, sont des principes qui doivent être portés par l'ensemble de la société et auxquels le Canton de Lingwick adhère.

OUVERTURE ET INCLUSION

Pour le Canton de Lingwick, la municipalité représente le milieu de vie, le lieu où habite une personne. Ainsi, la municipalité doit œuvrer à offrir à toutes les personnes habitant sur son territoire ou étant de passage, un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant, permettant à tous d'y être bien et de s'y épanouir.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982).

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant.

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise.

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore.

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires.

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Lingwick représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion.

2019-251

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE

Par la présente DÉCLARATION du Canton de Lingwick POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ, la municipalité se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.11 REMERCIEMENTS POUR LA PRÉPARATION DES PANIERS ET DES Pochettes D'ACCUEIL

ATTENDU QUE la municipalité offre, à chaque nouveau résident propriétaire, un panier incluant des produits et certificats cadeaux des commerces locaux et remet aussi une pochette contenant plusieurs informations sur la municipalité, les différents organismes et les services offerts;

ATTENDU QUE depuis quelques années, Madame Mariette Bénard et Monsieur Marcel Langlois s'occupent de la préparation de ces paniers (cueillette des produits et des certificats cadeaux, achats, etc.) et des pochettes (collecte des informations, impression, présentation);

EN CONSÉQUENCE,

2019-252

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Alix

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal remercie sincèrement Madame Bénard et Monsieur Langlois pour leur dévouement à la préparation des paniers et des pochettes d'accueil et souligne que les commentaires reçus des nouveaux résidents propriétaires confirment que ceux-ci apprécient fortement le contenu et des paniers et des pochettes d'accueil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.12 ENGAGEMENT DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

2019-253

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-après pour la période de décembre 2019;

Engagement de crédits	
Administration	
Souper des employés	280 \$
Réparation fournaise centre municipal	300 \$
Papeterie	100 \$
Total administration	680 \$
Parcs et terrains de jeux	
Réparation souffleuse à neige	185 \$
Total parcs et terrains de jeux	185 \$
TOTAL :	865 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.13 PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière a acheminé aux membres du conseil l'état des activités financières au 31 octobre 2019.

7.14 ADOPTION DES COMPTES POUR LA SUITE DU MOIS DE NOVEMBRE 2019 ET DES COMPTES COURANTS

N° chèque	Nom	Description	Montant
19538	Receveur général Canada	Remises de l'employeur	2 094,76 \$
19539	Revenu Québec	Remises de l'employeur	5 190,87 \$
19540	Services cartes Desjardins	Papet., publip., permis...	257,97 \$
19541	Hydro-Québec	Garage	336,46 \$
19542	Hydro-Québec	Éclairage de rues	237,90 \$
19543	Opération Nez rouge HSF	Aide financière	115,00 \$
19544	Mariette Bénard	Achat panier nouv. rés.	88,90 \$
19545	La Méridienne	Don	50,00 \$
19546	Infotech	Papeterie 2020 - acompte	224,20 \$
19547	Bell Canada	Ligne garage	81,94 \$
19548	Bell Canada	Ligne fax	82,02 \$
19549	Étienne Lécuyer	Naissance bébé Ulrik	200,00 \$
19550	Yvette Labonne	Livre région étoilée	40,25 \$
19551	Pierre Chouinard & fils	Diésel	2 607,73 \$
19552	Magasin général Morin	Consommations, timbres...	273,11 \$
19553	Pétroles Sherbrooke	Huile à chauffage	164,58 \$
19554	JN Denis inc.	Réparation camions, urée...	1 135,18 \$
19555	MRC du Haut-St-François	Vid. fosses, projets spéc....	2 555,62 \$
19556	Quinc. N.S. Girard inc.	Peinture garage, quinc.	497,73 \$
19557	Le Reflet	Vœux des fêtes	110,00 \$
19558	Vivaco groupe coop	Bacs, protection arbuste	232,62 \$
19559	Municipalité de Weedon	Bacs bruns	190,00 \$
19560	Éditions juridiques FD	Livre procès-verbaux	312,10 \$
19561	TGS Industriel inc.	Protecteur pour consum.	32,18 \$
19562	Garage Claude Morin	Bearing souffleuse	107,55 \$
19563	Services san. D. Fortier	Cueillette mat. rés. cct.	4 393,67 \$
19564	Céline Gagné	Frais de déplacement	53,90 \$
19565	Suzanne Jutras	Frais de déplacement	60,27 \$
19566	Fonds info territoire	Avis de mutation	16,00 \$
19567	Josée Bolduc	Frais de déplacement	106,33 \$
19568	Sel Warwick inc.	Sel à déglçage	4 494,20 \$
19569	Groupe Ultima inc.	Prime rétroc. neuve	57,00 \$
19570	AlSCO corp.	Buanderie	56,83 \$
19571	Guy Lapointe	Vin - fête municipale	216,92 \$
19572	Valoris - Régie HSF/Sherb.	Enfouissement oct.-nov.	4 241,74 \$

19573	Axion	Wifi et tél. monte-pers.	77,62 \$
19574	Martin Loubier	Frais de déplacement	35,28 \$
19575	Pascal Sévigny	Frais de dépl. + cellulaire	328,50 \$
19576	ÉlévAction	Insp. annuelle monte-pers.	250,00 \$
19577	Alexandre Latulippe	Frais de dépl. + cellulaire	288,03 \$
19578	Maçonnerie M. Corriveau	Enduit acry. Centre mun.	1 925,83 \$
19579	Métal Picard	Réparation sableuse	3 937,89 \$
19580	Spectralite	Balises 9-1-1 manquantes	362,40 \$
19581	PJB Industries inc.	Lame à blocs	625,46 \$
19582	Cain Lamarre	Frais juridiques	441,15 \$
19583	Pièces d'autos Angus	Meule, disques	293,52 \$
19584	La Bouffalyne	Lunch fête municipale	825,00 \$
19587	Casey Sylvester	Frais de dépl. + cell.	135,64 \$
19588	Les Bétons L. Barolet	Gravier – pluie du 1 ^{er} nov.	5 992,09 \$
19589	Transport Guillette inc.	Gravier – pluie du 1 ^{er} nov.	1 724,63 \$
Total des chèques :			48 158,57 \$
07/11	Salaires	5 employés	3 245,69 \$
14/11	Salaires	5 employés	2 687,33 \$
21/11	Salaires	4 employés	2 506,50 \$
28/11	Salaires	4 employés	2 506,50 \$
03/12	Martin Loubier	Rémunération élu	209,60 \$
03/12	Guy Lapointe	Rémunération élu	342,06 \$
03/12	Sébastien Alix	Rémunération élu	291,22 \$
03/12	Daniel Audet	Rémunération élu	375,93 \$
03/12	Jonatan Audet	Rémunération élu	342,06 \$
03/12	Céline Gagné	Rémunération élu	606,65 \$
03/12	Suzanne Jutras	Rémunération élu	454,27 \$
Total :			61 726,38 \$

2019-254

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 61 726,38 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit numéro 2019-12-01

Je soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au montant total de 61 726,38 \$.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une citoyenne a entendu les inquiétudes de la mairesse de Cookshire à propos des frais à l'enfouissement des matières résiduelles chez Valoris et demande si la municipalité est dans la même situation.

9. PAUSE SANTÉ

De 19 h 41 à 19 h 51

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. - 27);

ATTENDU QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite;

2019-255

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU

QUE la municipalité accepte l'Entente visant à établir les paramètres de collaboration entre la MUNICIPALITÉ et la CROIX-ROUGE en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;

QUE la MUNICIPALITÉ fera appel aux services de la Croix-Rouge lors de sinistres majeurs ou de sinistres mineurs;

QUE cette entente est valide pour **trois ans (3)** et entre en vigueur à la date de signature par le représentant de la MUNICIPALITÉ et que celle-ci s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2019-2020 : 170 \$
- 2020-2021 : 170 \$
- 2021-2022 : 170 \$

QUE Madame Céline Gagné, mairesse et Madame Josée Bolduc, directrice générale, sont autorisée à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE – MISSIONS ET POSTES

ATTENDU QUE le plan de sécurité civile (mesures d'urgences) a été adopté en février 2019;

ATTENDU QUE il y a lieu d'apporter des modifications dans l'identification de certaines missions de l'organisation municipale de la sécurité civile et dans les désignations des responsables et/ou substitués;

À ces causes;

2019-256

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité soit modifié de façon à se conformer aux missions apparaissant dans le tableau suivant et que les personnes indiquées au tableau soient nommées pour occuper les postes de ces différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC);

Fonction/Mission	Responsable	Substitut (adjoint) s'il y a lieu
Maire	Maire	Maire suppléant
Coordonnateur municipal de sécurité civile	Direction générale	Serge LaRoche
Coordonnateur de site <ul style="list-style-type: none">• volet incendie• volet sécurité publique• volet travaux publics	Directeur adjoint SSI Sergent SQ MRC HSF Inspecteur municipal voirie	Officier SSI Agent SQ MRC HSF Journalier/chauffeur
Administration	Commis de bureau	Rosalie Rousseau
Communication	Marcel Langlois	Suzanne Paradis
Sécurité des personnes et sécurité incendie	Directeur SSI	Directeur adjoint SSI
Services aux sinistrés	Carole Lapointe	Ghislaine Pezat
Services techniques	Inspecteur municipal voirie	Journalier/chauffeur
Transports	Guy Lapointe	Journalier

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3 REPRISE PAR LA RÉGIE DES RIVIÈRES DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE DU CANTON DE LINGWICK

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a attesté le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François le 17 septembre 2010;

ATTENDU QUE le Canton de Lingwick fait partie du schéma de couverture de risque en sécurité incendie actuellement en vigueur dans la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er janvier 2018, la *Régie des Rivières* est responsable des opérations et de la prévention des incendies sur le territoire des municipalités de Dudswell, Lingwick et de Weedon tel que spécifié dans l'entente signée entre les municipalités;

PAR CONSÉQUENT

2019-257

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE la *Régie des Rivières* prenne sous sa charge les actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie pour le Canton de Lingwick, sauf celles qui sont demeurées sous la responsabilité des municipalités, tel que spécifié lors de la signature de l'entente prévoyant la création de la *Régie*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.4 REQUÊTE À LA MRC POUR FAIRE MODIFIER LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR Y INTÉGRER LA RÉGIE DES RIVIÈRES

ATTENDU QUE les municipalités de Dudswell, Lingwick et Weedon ont signé les 2, 3 et 4 octobre 2017 une entente prévoyant la création d'une régie intermunicipale de prévention et de protection incendie;

ATTENDU QUE l'entente signée a été transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accompagnée des résolutions n° 2017-223, n° 2017-177 et n° 2017-251;

ATTENDU QUE le 8 novembre 2017, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a décrété la constitution de la *Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Dudswell-Lingwick-Weedon* communément appelée « *Régie des rivières* »;

ATTENDU QUE le décret a été publié dans la GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC du 18 novembre 2017, 149e année, n°46;

ATTENDU QU' en fonction de l'article 28 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risque peut être modifié en fonction de l'évolution technologique, d'une modification du territoire, d'une augmentation des risques ou pour tout autre motif valable, pourvu qu'il demeure conforme aux orientations ministérielles;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une *Régie* consiste en une modification du territoire au sens de l'article 28 de la Loi sur la sécurité incendie;

PAR CONSÉQUENT

2019-258

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE le Canton de Lingwick demande à la MRC du Haut-Saint-François de faire une requête pour modification de son schéma de couverture de risque en sécurité incendie pour y intégrer la *Régie incendie des Rivières* à titre d'autorité responsable du plan de mise en œuvre des municipalités qu'elle dessert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. VOIRIE

11.1 PIQUETAGE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 257

LE CONSEILLER JONATAN AUDET, ÉTANT CONCERNÉ PAR CETTE RÉOLUTION, SE RETIRE DES DÉLIBÉRATIONS ET DU VOTE.

2019-259

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU QUE suite aux travaux de creusage de fossé exécutés à l'automne 2019 et à la demande de propriétaires riverains, une partie de la route 257, correspondant à environ 183,17 mètres, soit piquetée pour délimitée la ligne de lot des propriétaires versus l'emprise du chemin. Les travaux sont confiés à Francis Carrier arpenteur-géomètre pour le coût d'environ 400 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 FONDS RÉSERVÉS – PROJET ROUTE 257

2019-260

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE la municipalité réserve un montant de 19 000 \$ provenant du poste 03-310-30-200 Immobilisation – projet route 257 représentant un montant prévu au budget 2019, mais non dépensé, afin de créer l'excédent de fonctionnement affecté – projet route 257.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°354-2019

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Lapointe que lors d'une prochaine séance du conseil sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le règlement n° 256-2007 concernant les entrées privées avec dispense de lecture, le projet de règlement étant remis aux élus séance tenante.

Conformément à l'article 445 CM, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

Conformément à l'article 445 CM, une copie du projet de règlement sera disponible pour toute personne en faisant la demande dans les deux (2) jours précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

L'objet du règlement est d'ajouter un article établissant des exigences pour la fermeture de fossés sur une longueur excédentaire à celles autorisés à l'article 2 du règlement n° 256-2007.

11.4 PROJET DE RÈGLEMENT N°354-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°256-2007 CONCERNANT LES ENTRÉES PRIVÉES

ATTENDU QUE l'article 2 du règlement n°256-2007 concernant les entrées privées indique les longueurs des ponceaux à installer pour différents types d'entrées;

ATTENDU QUE la municipalité désire établir, dans ce même règlement, des exigences pour la fermeture de fossés sur une longueur excédentaire à celles autorisées à l'article 2;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Guy Lapointe, à la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2019 et que le projet de règlement fut présenté lors de cette même séance;

2019-261

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE le règlement portant le numéro 354-2019 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 FERMETURE DE FOSSÉS SUR UNE LONGUEUR EXCÉDENTAIRE

L'article 2.1 est ajouté au règlement n°256-2007 et se lit comme suit :

ARTICLE 2.1 FERMETURE DE FOSSÉS SUR UNE LONGUEUR EXCÉDENTAIRE

La fermeture des fossés sur une longueur excédentaire à celle requise pour l'accès à la propriété est permise à la condition que le drainage des eaux de surfaces et des eaux souterraines soit assuré.

Le propriétaire doit assurer le drainage de ruissellement provenant de son terrain. Le drainage des eaux de surface ne peut se faire en aucun cas sur l'accotement de la route ou sur le pavage de la route. Aucune accumulation d'eau dans les limites de l'emprise du chemin n'est acceptée.

La longueur maximale de fossé pouvant être rempli, pour chaque propriété, est de trente (30) mètres, incluant l'entrée d'accès à la propriété. Dans le cas d'un lot de coin, une longueur maximale de trente (30) mètres est autorisée sur chacune des voies. Ceci s'applique seulement pour les fossés longeant les chemins sous compétence municipale.

Si l'inspecteur le juge opportun, un regard-puisard (une grille ajourée) doit être installé aux distances désignées par celui-ci.

Seuls les tuyaux suivants sont acceptés dans le cas de la fermeture de fossés sur une longueur excédentaire :

- Tuyau de tôle ondulée galvanisée (TTOG);
- Tuyau de béton armé (TBA)
- Tuyau de polyéthylène

Dans tous les cas, la paroi intérieure du tuyau doit être lisse. De plus, le tuyau doit obligatoirement avoir un diamètre égal ou supérieur à 450 mm (18 pouces). Cependant, l'inspecteur peut exiger, en tout temps, l'utilisation d'un tuyau plus gros s'il le juge nécessaire.

ARTICLE 3 MODIFICATION

Le présent règlement modifie le règlement n°256-2007 concernant les entrées privées.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

13.1 REPRÉSENTANTS À LA CONSULTATION PUBLIQUE – AUDIT DE SURVEILLANCE FSC DOMTAR

CE POINT A ÉTÉ AJOUTÉ APRÈS L'ENVOI DES DERNIERS DOSSIERS DE CETTE SÉANCE, MAIS LES MEMBRES DU CONSEIL SONT TOUS PRÉSENTS ET ACCEPTENT QU'IL SOIT CONSIDÉRÉ, PUISQUE LE DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LE CCE A ÉTÉ VU LORS DU DERNIER ATELIER DE TRAVAIL.

ATTENDU QU' un audit FSC de Domtar-Windsor aura lieu durant la semaine du 9 décembre 2019 et que la municipalité est invitée à transmettre ses commentaires sur la gestion forestière des terrains privés de Domtar;

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement (CCE) s'est penché sur la question et que des citoyens ont fait parvenir leurs

commentaires et observations sur certaines pratiques de Domtar qui causent des inquiétudes;

EN CONSÉQUENCE;

2019-262

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Alix

ET RÉSOLU

QUE la municipalité présente, lors de l'audit, le document préparé par le CCE ainsi que les lettres et/ou courriel déposés par les citoyens de la municipalité;

QUE Madame Céline Gagné, mairesse, Madame Suzanne Jutras, conseillère et membre du CCE, ainsi que Monsieur Serge LaRoche, membre du CCE sont désignés représentants de la municipalité lors de la rencontre relative à l'audit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 FONDS RÉSERVÉS – PARC DU BELVÉDÈRE

2019-263

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE la municipalité réserve un montant de 16 457 \$ dont 8 983 \$ provenant du poste 03-310-05-723 Immobilisation – parc du belvédère et représentant un montant prévu au budget 2019, mais non dépensé, et un montant de 7 474 \$ provenant de la subvention reçue du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et sites de pratique d'activités de plein air*, afin de l'ajouter à l'excédent de fonctionnement affecté – parc du belvédère.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 FONDS RÉSERVÉS – ÉGLISE CHALMERS

2019-264

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE la municipalité réserve un montant 16 400 \$ provenant du poste 02-702-10-522 Église Chalmers: Ent. rép. – bâtiment/terrain et représentant un montant prévu au budget 2019, mais non dépensé, afin de l'ajouter à l'excédent de fonctionnement affecté – église Chalmers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. CORRESPONDANCE DU MAIRE / SECRÉTAIRE

La liste de la correspondance reçue est déposée.

16. SUJETS DIVERS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Demande de précision sur le montant réservé pour le parc du belvédère.
- Suggestion de mettre le tableau de l'organisation municipale en sécurité civile dans le journal Le Reflet.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-265

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe que la levée de la séance soit prononcée; il est 20 h 19.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné,
Mairesse

Josée Bolduc,
Directrice générale secrétaire-trés.